

La note du bureau RH-1A n° 2019/08/7760 du 16 septembre 2019 fixait le calendrier des opérations relative à la campagne de recensement des bénéficiaires de congés bonifiés des agents de la DGFiP, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 octobre 2020.

Compte tenu du contexte sanitaire, de nombreux vols sont annulés et les motifs de voyages doivent répondre à des impératifs impérieux.

Dès lors, très logiquement, beaucoup d'agents souhaitent reporter leur départ en congé bonifié.

La DGAFP a annoncé la parution d'un texte précisant les possibilités et conditions de report.

Dans l'attente de ce texte, le bureau RH1A n'est pas en mesure de répondre aux nombreuses demandes de report qui lui ont été adressées.

Dès que le bureau RH1A disposera d'informations sur ce point, les directions en seront immédiatement avisées afin de pouvoir informer à leur tour les agents concernés.

Il n'est donc pas utile de transmettre dans l'immédiat les demandes de report formulées par les agents, sachant qu'elles ne pourront pas être traitées.

**Public:** [Les Congés bonifiés](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)